



PROCÉDURE DÉCORATION

1 - LA PESEE

Les caisses de décoration sont pesées, en fonction de leur provenance (Cuneix, Pornichet, SMDG ou Apport Volontaire) et le poids noté sur les cahiers correspondants, en indiquant bien la date du jour de pesée.

Les **objets de décoration** sont ensuite :

- Soit rangés proprement dans des caisses placées au sol, devant les étagères du rayon déco, en attente de fixation des prix. Les objets ne seront rangés sur les étagères que lorsque l'étiquetage aura été réalisé et le prix fixé (par un salarié).
- Soit directement étiquetés, afin qu'un salarié puisse fixer les prix, puis rangés dans des caisses de réassort (grises) qui seront placées au niveau du réassort pour partir en boutique.

Remarque : attention à ce que les objets ne dépassent pas des caisses afin que celles-ci puissent s'empiler.

Comme pour les autres catégories, il est essentiel de s'attarder sur chaque objet afin de définir sa matière, son poids, son âge... toucher, retourner, sentir...

Si l'objet est estampillé, le signaler à un salarié et le placer, dans une caisse, au niveau de l'arrivage « livres ».

2- EN BOUTIQUE

En boutique, les différents espaces sont mis en valeur par thématique de couleur.

Cette présentation par couleur permet de redonner à chaque objet, sa valeur et son éclat.

Il est donc très important de respecter et de s'approprier ce code couleur.

La décoration s'installe donc sur les différents meubles de la boutique, en accord avec les codes couleur de chaque espace.

Remarque : de nombreux clients viennent très régulièrement. Ils doivent avoir l'impression d'un perpétuel changement afin de motiver leur plaisir de chiner.